

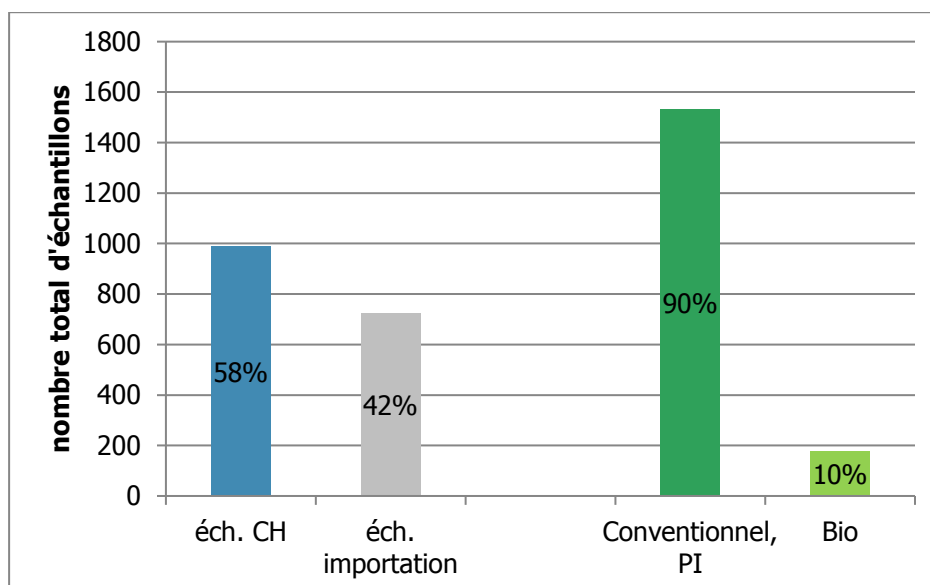
Rapport annuel sur le monitoring des résidus SwissGAP 2016

Avec son programme de surveillance des résidus (monitoring), SwissGAP va au-delà des exigences imposées par GLOBALG.A.P. De notre côté, nous nous en tenons au rythme des contrôles de tous les trois ans au niveau de la production. Mais nous reconnaissons évidemment avec conviction que l'instrument supplémentaire mis en place sous la forme de monitoring des résidus est plus approprié qu'un contrôle à l'année. La participation est obligatoire pour toute exploitation/entreprise certifiée. Une composante importante du système est que toutes les contestations sont traitées et suivies en conséquence. L'exploitation litigieuse est contrainte d'examiner les cas mis en cause. Elle doit en chercher et présenter les raisons et, par-là, montrer les mesures d'amélioration envisagées, pour éviter que les cas contestés ne se reproduisent. Les documents sont soumis à l'examen d'une instance spécialisée neutre, qui enverra un courrier à l'entreprise en cause.

Pour la surveillance des mesures établies par la Commission d'experts, ces mesures sont annoncées à Agrosolution. Puis, Agrosolution les transmet aux différents organismes d'inspection, qui examinent les mesures en question dans le cadre du prochain contrôle. Pour les exploitations/entreprises certifiées, l'annonce a lieu auprès du Bureau de certification, qui prend ensuite les mesures nécessaires. Dans des cas particulièrement difficiles, Agrosolution a la possibilité de proposer que les exploitations litigieuses soient soumises à un des contrôles supplémentaires (contrôles dits «de racine carrée»). Dans cinq cas, un avertissement a dû être donné par Agrosolution. Pour les exploitations concernées, la conséquence a été qu'elles ont dû déposer une demande de reconnaissance provisoire pour une année.

En 2016, les exploitations assujetties à SwissGAP ont fait analyser en tout 1'711 (année précédente 1'748) échantillons de fruits, de légumes et de pommes de terre, dont plus de la moitié (987) provenait de la production indigène. 178 des 1'711 échantillons provenaient de la production biologique (10%).

Illustration 1: Provenance des échantillons et méthodes de production



Le taux de contestation était de 7% (année préc. 6.6%); 120 échantillons ont fait l'objet de contestation. La majeure partie présentait des contestations avec résidus multiples. Si on ne tenait pas compte de ceux-ci, le taux de contestation ne serait que de 1.6%. Dans l'ensemble, les contestations sont dans la moyenne sur plusieurs années. Ce qui est surprenant en 2016 c'est qu'il y a eu davantage de cas avec des résidus multiples. Le seuil de tolérance a été dépassé chez 20 échantillons (dont deux présentaient simultanément plusieurs dépassements), la valeur limite a été dépassée dans un seul cas. Six fois, des substances actives interdites ont été décelées, avec un cas qui totalisait même deux substances non autorisées. Dans l'ensemble, c'est moins que l'année dernière. Des résidus multiples ont été constatés dans 102 cas. Ils se trouvaient 55 fois dans la plage de sensibilisation jaune et 47 fois dans la plage rouge. Quelques échantillons présentaient en plus des résidus multiples encore d'autres raisons de contestation.

Les produits bio ont dû faire l'objet de contestations à deux reprises. Dans un cas, il s'agissait d'une contamination du sol, dont l'échantillon présentait un dépassement de la valeur maximale en substance active Dieldrine et qui aurait aussi fait l'objet de contestation en culture conventionnelle. Dans l'autre cas, on a décelé de la substance active qui n'est pas admise dans la culture biologique ni conventionnelle.

58% des échantillons analysés ont été prélevés sur des produits suisses. Concernant les réclamations, il nous manque les informations sur la situation des autorisations à l'étranger, de sorte que ces contestations à cause des résidus multiples ne font pour les produits suisses que 35%. Ce qui fait que sur ce plan la marchandise du pays s'avère nettement meilleure que celle de l'étranger. Concernant les dépassements de valeurs maximales, plus de la moitié a porté sur de la marchandise en provenance de Suisse. Les substances non admises dans la culture ne pouvaient concerner que des produits suisses, car dans de nombreux pays les autorisations ne sont pas du tout spécifiques à la culture en question et ne sont guère contrôlables en général sur les marchandises importées.

Il est réjouissant de constater que 90% de tous les échantillons présentaient de zéro à trois résidus au maximum. Egalement avec 46%, il y avait à nouveau nettement plus d'échantillons qui ne présentaient pas de résidus par rapport à l'année passée (39%).

Illustration 2: Nombre de résidus par échantillon en %

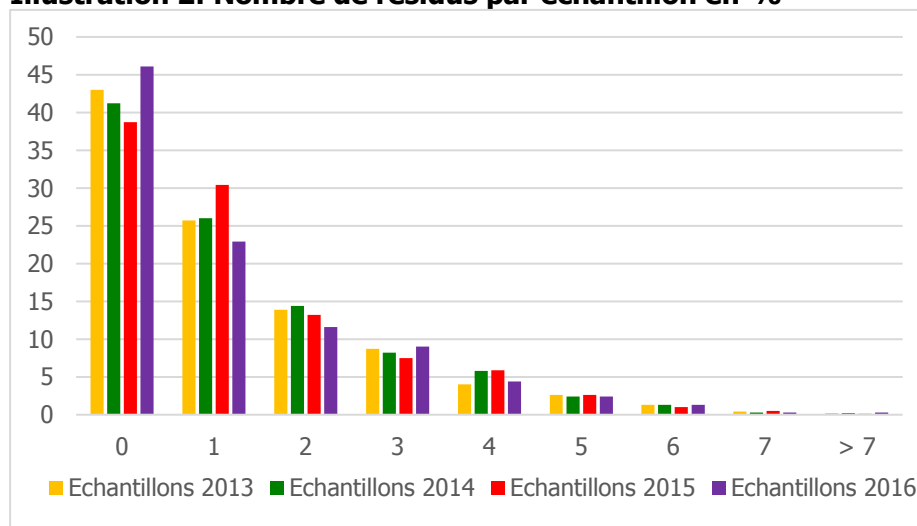


Illustration 3: Résidus multiples

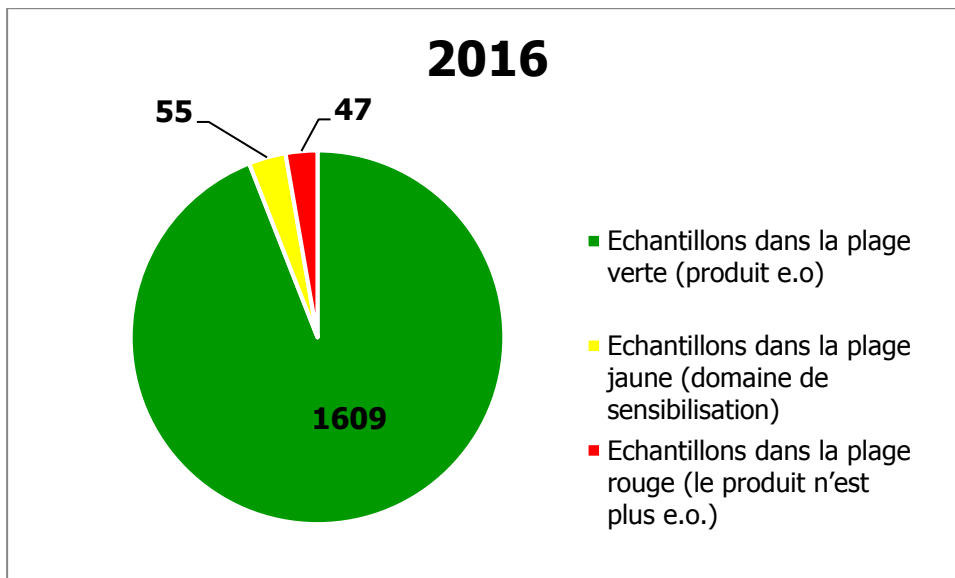
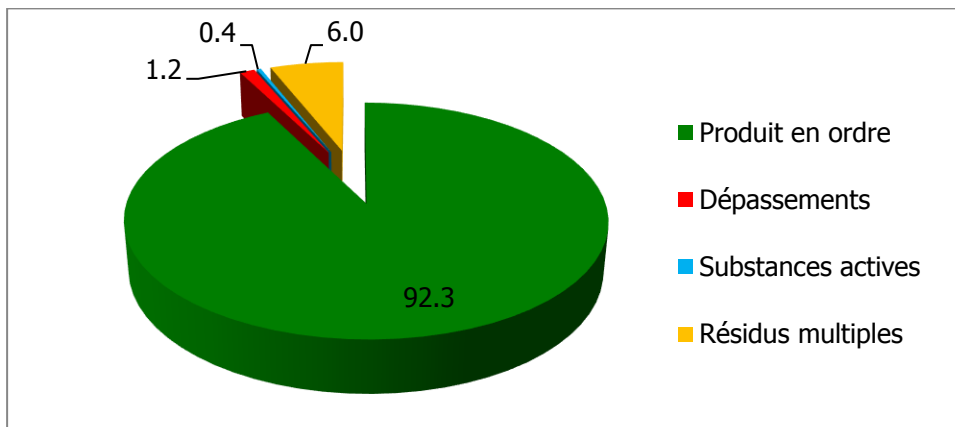


Illustration 4: Part d'échantillons contestés



Le détail des contestations se présente ainsi (chiffres de l'année précédente entre parenthèses):

| | Total échant. 1711 (1748) | Dont provenance CH 987 échantillons (1001) |
|--|------------------------------|---|
| Dépassement de valeurs limite et de tolérance: | 1.2% (2.2%) | 1.2% (2.1%) |
| - dont dépassement de la valeur de tolérance: | 1.2% (2.2%) | 1.2% (2%) |
| - dont dépassement de la valeur limite: | 0.06% (0.06%) | 0% (0.1%) |
| Principes actifs non autorisés: | 0.4% (1.7%) | 0.4% (1.7%) |
| Contestations Bio: | 0.1% (0.06%) | 0.1% (1%) |
| Total des contestations sans résidus multiples | 1.6% (3.7%) | 1.8% (5%) |
| Résidus multiples: | 6% (3.9%) | 3.6% (2.8%) |

Conclusions tirées des cas de contestation

Le monitoring des résidus SwissGAP ne se limite pas à des constats et à d'éventuelles sanctions prononcées à l'encontre des exploitations concernées. Il est également important de tirer les enseignements corrects de ces expériences et de les communiquer. C'est la seule manière de faire profiter de façon optimale toutes les parties concernées de ces enseignements et permettre ainsi d'améliorer la situation.

- Il faut impérativement accorder suffisamment d'attention à la prévention des contaminations indésirables. Dans cette optique, il est important de nettoyer soigneusement les équipements d'épandage entre deux épandages et de prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire à un minimum, respectivement éviter la dérive. Pour ce qui est de la prévention de la dérive, se référer aux instructions actuelles de l'OFAG relatives aux mesures de réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires.
- Les enseignements tirés du monitoring des résidus doivent davantage être utilisés dans le conseil et la formation des producteurs.
- Les stratégies au niveau phytosanitaire peuvent continuer à être optimisées. Cela permet non seulement de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, mais aussi de diminuer les résidus multiples.
- Les importateurs doivent informer leurs fournisseurs/producteurs de l'étranger sur les exigences et conditions relatives aux teneurs multirésiduelles. Vous trouvez les conditions sur les résidus multiples ici: http://www.swissgap.ch/uploads/pdf/Mehrfachrueckstaende_fr.pdf
- La surveillance régulière des cultures et l'utilisation à titre préventif de produits phytosanitaires appliqués au bon moment sont des éléments importants des Bonnes pratiques agricoles. C'est la

seule manière d'éviter des «exercices de pompiers». Dans de nombreux cas, ce sont en effet les épandages d'urgence tardifs qui donnent lieu à des contestations.

- Les enregistrements concernant l'utilisation de produits phytosanitaires doivent toujours être complets et soigneusement tenus à jour.
- L'utilisation de produits phytosanitaires non autorisés dans la culture constitue une infraction grave aux Bonnes pratiques agricoles. Il s'agit ici également de respecter scrupuleusement les directives d'utilisation.

Toute la documentation concernant le monitoring des résidus SwissGAP peut être téléchargée du website <http://www.swissgap.ch/monitoring-des-residus.html>.